



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 16 décembre 2024

Président : Madame KOENDERS
Secrétaire de séance : Madame BALSON
Convocation envoyée le 6 décembre 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 48
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Christine MARTIN	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Philippe THIRION
Madame Kildine BATAILLE	Madame Mélanie BALSON	Madame Valérie TEISSEIRE
Madame Delphine BLAYA	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Frédéric FAVERJON
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	
	Monsieur Philippe LEMANCEAU	

Membres absents :

Monsieur David HAEGY	Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
	Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Madame Kildine BATAILLE
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Catherine DU TERTRE
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Madame Elizabeth REVEL pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : PREAMBULE**Etat des indemnités perçues par les élus municipaux au titre de leurs différents mandats en cette qualité**

Depuis la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, l'article L2123-24-1-1 du CGCT prévoit que les communes doivent établir « un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune ».

Les indemnités visées par cette obligation comprennent celles perçues par les membres du conseil municipal en qualité de membre du conseil, et le cas échéant, au titre de leurs divers mandats exercés en cette qualité dans les institutions visées par l'article L. 2123-24-1-1 (dont ceux exercés au sein des syndicats mixtes, des syndicats de communes, des sociétés d'économie mixte locales, des sociétés publiques locales, et des sociétés d'économie mixte à opération unique).

Cette présentation, dont l'objectif est de renforcer la transparence sur la rémunération des élus, a lieu préalablement à l'examen du budget.

Vu l'article L2123-24-1-1 du CGCT ;

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- prend acte de l'ensemble des indemnités touchées par ses membres pour l'exercice 2024. Le tableau joint en annexe est présenté avant l'examen du budget pour l'exercice 2025.

SCRUTIN	POUR : 56	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 8 PROCURATION(S)	

**Mélanie BALSON,
Secrétaire de séance**

**Nathalie KOENDERS,
Maire de Dijon**